



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse du gazole non routier prévue le 1er juillet 2020

Question écrite n° 29981

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur les difficultés rencontrées par la filière du bâtiment et des travaux publics après la période de crise sanitaire traversée par le pays. La filière du bâtiment et des travaux publics a, du moins pour un nombre important d'entreprises, accepté de reprendre le travail dans des conditions pour le moins délicates et, alors même que la période de confinement n'était pas terminée. Les dirigeants des entreprises de cette filière considèrent qu'ils ont pris leurs responsabilités et ils attendent du Gouvernement qu'il prenne les siennes en renonçant pour une période de six mois à la hausse du prix du gazole non routier prévue le 1er juillet 2020. Aussi, il lui demande s'il a l'intention de reporter cette hausse.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29981

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3721

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)